

Politique de meilleure exécution

Mars 2021

Pour toute question sur ces conditions, veuillez contacter Triodos Bank SA par téléphone au 02 548 28 52.

La mission de la Banque Triodos est de :

- > contribuer à une société dans laquelle la qualité de vie est promue et la dignité humaine est centrale ;
- > permettre aux particuliers, aux institutions et aux entreprises d'utiliser l'argent consciemment et ainsi promouvoir le développement durable ;
- > fournir à nos clients des produits financiers durables et un service de qualité.

Ce document décrit la manière dont la Banque Triodos Belgique traite les ordres d'investissement et comment elle met les intérêts du client au premier plan et s'efforce d'en obtenir la meilleure exécution.

Services d'investissement

À la Banque Triodos, vous investissez en toute indépendance et de votre propre initiative. Cela signifie que vous pouvez indépendamment acheter et vendre des fonds ainsi que des certificats d'actions via Mobile Banking. La Banque Triodos ne vous conseille pas à ce sujet.

Le service que nous proposons est de type 'execution only'.

Triodos Bank SA est enregistrée auprès de l'Autorité des services et marchés financiers et de la Banque nationale de Belgique.

Le siège social est situé à Zeist. Outre la législation locale en matière d'investissement, la Banque Triodos doit également se conformer à la législation européenne en matière d'investissement, c'est-à-dire à la « Directive sur les marchés d'instruments financiers » (MiFID).

Traitement des ordres

La Banque Triodos applique les principes suivants lors de l'exécution des ordres de ses clients :

- > La Banque Triodos ne fait aucune distinction entre les grands et les petits ordres lors de leur exécution.
- > La Banque Triodos s'efforce toujours d'obtenir la meilleure exécution des ordres de ses clients, la meilleure exécution étant définie comme le meilleur prix, en tenant compte de tous les facteurs pertinents tels que :
 - > Le prix
 - > Les coûts
 - > La rapidité d'exécution

> Le type de mission

> Pour une explication de l'exécution des ordres et des délais et dates de prix associés : voir <https://www.triodos.be/fr/aide-et-contact/investir>

En complément de cette politique restent pleinement d'application les Conditions Générales Bancaires, les Conditions Particulières des Services d'Investissement ainsi que les informations sur les titres concernés telles que celles figurant dans le prospectus.

Offre et système de trading associé

La Banque Triodos propose à ses investisseurs un certain nombre de fonds de placement différents, ainsi que la possibilité d'investir dans des certificats d'actions de la Banque Triodos.

Les fonds de placement et certificats d'actions sont négociés à la valeur nette d'inventaire (VNI).

Ajustements dans ce document

La Banque Triodos est libre de réviser périodiquement cette politique. Dans tous les cas, la politique sera revue annuellement et révisée si nécessaire.

La version la plus récente de ce document est toujours disponible sur notre site internet www.triodos.be.

Souhaitez-vous partager une suggestion ou une plainte ?

Appelez un de nos collaborateurs du Service Client au 02 548 28 52.

Si vous le souhaitez, vous pouvez également contacter directement notre service de plaintes :

Banque Triodos - Complaints Management – Rue Haute 139/3 -1000 Bruxelles -complaints@triodos.be

Vous n'êtes pas satisfait de notre réponse ?

Contactez le Service de médiation du secteur financier :

Ombudsfm - Ombudsman en conflits financiers -

North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8, 1000 Bruxelles

Tél. : +32 2545 77 70 - ombudsman@ombudsfm.be - www.ombudsfm.be